



Groupe d'Action Locale



Ventoux

GAL Ventoux

Compte-rendu Comité de programmation LEADER

Mercredi 14 décembre 2016

A Villes-Sur-Auzon

Salle du Foyer Rural de 15h30 à 17h30

Membres présents

1. Membres du comité de programmation du collège public présents :

(En bleu, sont signalés les membres ayant voix délibérative pour ce comité de programmation)

Titulaire :

Chantal KAUFFMAN	SMAEMV
Luc REYNARD	COVE
Pierre GABERT	CCSC
Olivier DELAPRISON	ONF
Catherine CLOTA	CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT

Suppléant :

Guy GIRARD	COVE (suppléant de Luc Reynard)
Ghislain ROUX	CCVS

Etaient excusés: Alain GABERT (SMAEMV), Sophie RIGAUT (SMAEMV), Gilles VEVE (COVE), Ghislain GRICOURT (SMAEMV), Max RASPAIL (CCVS), Georgia LAMBERTIN et Christian GIELY (Chambre d'Agriculture)

2. Membres du comité de programmation du Collège privé présents :

Titulaire :

Daisy FROGER-DROZ	ATDMV
Jean Baptiste LANAZPEZE	UNION APARE-CME
Camille SENOBLE	CBE du Ventoux
Jacques MYIN	UNIVERSITE POPULAIRE ET RURALE DU VENTOUX
Frédéric VEVE	ODG VENTOUX
Marcel FROSSARD	CONFRERIE DE LA CERISE DES MONTS DE VENASQUE
Christophe GEORGE	LA RUCHOFRUIT
Olivier DORNIER	ASSOCIATION TOULOURENC HORIZON
Jean-Paul BONNEAU	FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

Suppléant :

Alain TAILLAND	ADTHV (suppléant de D.FROGER-DROZ)
Jean Claude SIGNORET	Ventoux Métiers d'arts (suppléant d'O.DORNIER)
Jean PIOT	UPR du ventoux (suppléant de J.MYIN)
Denis LACAILLE	Comité écologique (suppléant de J.P BONNEAU)

Etaient Excusés : Jean Pierre RANCHON (titulaire, Association lavande en fête), Guillaume LIARDET (suppléant, AROMA'PLANTES), José ALAZARD (titulaire, INITIATIVE VENTOUX), Pierre CHENET (titulaire : AGENCE LOCALE DE TRANSITION ENERGETIQUE), Philippe BIZEUL (suppléant : CEDER), Christophe GILLES (suppléant : CBE)

3. Etaient également présents :

Muriel ROUBAUD	Animatrice programme LEADER SMAEMV
Sébastien NINON	Chargé de mission, Conseil Régional
Jean Paul VILMER	Directeur du SMAEMV
Frédéric ROUET	Maire de Villes sur Auzon
Lise COLLIN	Chargée de mission, SMAEMV

4. Etaient également invités et excusés :

Julien AUBERT	Vice-président, Région PACA
Martine BERNARD	Département 84
Laura CARLON	Chargé de mission coordination Leader, Conseil Régional

Vérification du double quorum

Point sur les membres présents :

20 membres (titulaires et suppléants) du comité de programmation sont présents.

On comptabilise 15 membres votants sur 26, dont 9 membres du secteur privé et 6 du secteur public

M. JP Vilmer excuse le président du GAL, Alain GABERT, et laisse la parole au vice-président du GAL Ventoux.

M. Marcel FROSSARD constate que la règle du double quorum est respectée (plus de la moitié des membres sont présents et plus de la moitié des présents appartiennent au collège du secteur privé). Il ouvre la séance en donnant la parole à M. le maire de Villes-sur-Auzon pour l'accueil des participants.

Il excuse M. le Président du GAL, M. le Vice-président de la Région PACA, élu référent, ainsi que plusieurs membres du comité de programmation

Ordre du jour

- 1. Approbation du CR du comité de programmation 30/09/2016
- 2. Signature de la charte de déontologie et présentation du questionnaire
- 3. Validation des grilles de sélection avant le lancement des Appels à propositions
- 4. Avis sur des projets en opportunité
- 5. Points infos
- Questions diverses

Ci-joint en annexe le diaporama présenté en réunion.

1. Approbation du CR du comité de programmation

M. le président de séance fait un résumé des points traités lors du comité de programmation en consultation écrite.

Le CR est voté à l'unanimité.

2. Signature de la charte de déontologie et questionnaire

La charte de déontologie est présentée à l'ensemble des membres présents, Muriel ROUBAUD rappelle les objectifs de cette charte. Il s'agit pour les membres de s'engager à respecter des principes de neutralité, de confidentialité et d'indépendance au regard de l'identité des candidats. Il s'agit aussi de faire preuve d'objectivité et d'avoir un comportement désintéressé. Il est rappelé aussi que chaque membre est solidaire de la décision du comité de programmation.

3. Grilles de sélection à valider

Les grilles de sélection suivantes et le lancement des AAP ont été validés à l'unanimité :

- Appel à Proposition 3.2 « amélioration de l'offre culturelle et éducative »
- Appel à projet 3.2 « amélioration de l'offre culturelle et éducative – Schéma d'interprétation du Mont Ventoux »

Débat : M. Luc REYNARD tient à rappeler que nous avons obtenu le programme LEADER sur notre territoire parce que nous sommes en Projet de Parc Naturel Régional du Ventoux. Il faut que les porteurs de projets soient bien conscients que si nous ne sommes plus territoire de Projet PNRV, les financements risquent d'être supprimés et les porteurs de projets devront peut-être rembourser les sommes perçues.

Or, on nous demande en tant que membre de comité de programmation de prendre position sur des dossiers alors que le problème n'est pas réglé à ce jour. De plus, ce type de financement LEADER peut engendrer des litiges pour le SMAEMV et le GAL si nous perdons le LEADER. Il est primordial que le médiateur qui sera envoyé par la Région PACA ait conscience de cet état de fait.

M. JB LANASPEZE, précise qu'il est dommage que les procédures se soient encore alourdies.

Il est précisé que la prochaine vague d'AAP pour les dossiers concernant l'AAP 3.2 serait clôturée le 31/03/2017 au lieu du 30/04/2017.

Un comité de programmation aura lieu 5 semaines après à minima, soit mi-mai, la semaine du 9 mai au 12 mai.

4. Programmation pour avis d'opportunité : dossiers

Le président laisse la parole à l'animatrice afin de rappeler le principe de l'avis d'opportunité. La sélection des projets débute dès la phase de pré-projet, le projet recevra un avis favorable, un avis favorable avec recommandations qui seront vérifiés à la deuxième phase du projet, défavorable (au regard de la stratégie du programme LEADER ou de la territorialité du projet), ou ajourné (si le projet manque de précisions). Cet avis est une pré-sélection, il ne constitue ni un accord ni une promesse de subvention.

1. Réponses à l'Appel à Projet N° 2016-03

1.1. Caractéristique de l'AAP : « AAP N° 2016-03 – TO 1.2 »

Titre de l'AAP : « **Amélioration de l'offre touristique des activités de pleine nature** »

Date d'ouverture de l'AAP : 1/10/16

Date de clôture de l'AAP : 25/11/16

Nombre de dossiers reçus : 1 dossier

Date de réception : 21/11/16

1.2 Présentation du projet par le porteur de projet

M. le Président laisse au porteur de projet un temps de présentation de 15 mn et un temps de questions et réponses de 15 mn. Lise COLLIN et Frédéric ROUET présentent le projet en binôme.

Numéro GAL : 16-01	Axe1	Fiche Action :1.2	Lot du 25/11/16	N° AAP : 2016-03-TO.1.2
Intitulé du projet	« Structuration et promotion de l'activité de VTT sur le massif du Ventoux »			

1.3 Echanges avec le comité de programmation

M. JP BONNEAU demande de préciser comment ce projet s'intègre dans l'existant, quelle coordination est envisagée avec les associations existantes du territoire. De nombreux circuits sont déjà en place, de plus la signalétique sur certains circuits est déjà trop abondante.

Mme Collin précise qu'il s'agira d'harmoniser et de normaliser le balisage sur l'ensemble du territoire, et que ce projet permettra aussi de créer une offre variée pour des personnes de

niveaux très différents sur le territoire avec un balisage de couleur adapté. De plus, l'offre VTT actuelle est assez limitée et se concentre sur la commune de Bédoin (5 circuits VTT) alors qu'on observe une demande également sur Malaucène et le Mont-Serein, sur Sault et ses alentours...

Concernant le partenariat mis en place, il est précisé que ce projet s'est construit avec des guides d'APN volontaires, des chargés de mission tourisme, des élus, des associations du territoire, des agents du département, de l'ONF...

La personne en charge de ce projet devra aussi traiter les problèmes de foncier.

M. JB Lanaspeze précise qu'en terme de méthodologie ce projet est très intéressant, mais la prise en charge de 26 mois d'animation est importante, quelle pérennisation est envisagée ? Il serait intéressant de ne pas traiter uniquement le VTT mais aussi la randonnée pédestre. Ce type d'activité mériterait aussi un travail de structuration dans le cadre des projets LEADER à venir.

M. Rouet précise qu'il s'agit d'un projet de « structuration » et pas seulement de promotion. Si on souhaite obtenir le même niveau de qualité de travail que celui qui a pu être réalisé sous la précédente génération avec le vélotourisme, il faudra que le territoire mette les moyens humains afin de mettre en place une véritable démarche de structuration.

M. Olivier DELAPRISON précise qu'en tant que gestionnaire de forêts publiques, c'est une démarche que l'ONF attend depuis 20 ans. Les sentiers de randonnée inscrits au PIDPR sont entretenus et balisés par le Département. Par contre concernant l'activité de VTT, tout reste à faire. Cette activité s'est largement développée ces dernières années, sans cadre sur certains secteurs. La structuration de cette activité nous semble donc être une priorité, au vu aussi des retombées économiques induites.

Pierre GABERT précise que le VTT se développe aussi « en bas » du ventoux et demande à ce qu'on ne les oublie pas.

Mme COLLIN précise que la priorité est sur le site du ventoux, car il s'agit du lieu qui est le plus fréquenté du territoire et donc le plus sensible. De plus, traiter tous les massifs du territoire LEADER est impossible en deux ans. Par contre, il sera possible plus tard de développer des actions parallèles ou de poursuivre ce projet. Le bilan des deux ans de travail nous permettra de faire de nouvelles propositions.

Olivier DELAPRISON rappelle le problème d'entretien récurrent à ce type de projet, il faut s'assurer qu'avant d'installer la signalétique, l'entretien des parcours sera assuré.

Mme KAUFFMAN : insiste sur le besoin de mettre en place l'entretien des parcours.

Mme COLLIN signale qu'elle a déjà des engagements d'une intercommunalité et que des professionnels de l'accompagnement, des associations vont aussi se mobiliser pour entretenir les parcours.

1.4 Vote du comité de programmation et décision

Tableau récapitulatif du projet

Numéro GAL : 16-01	Axe1	Fiche Action :1.2	Lot du 25/11/16	N° AAP : 2016-03-TO.1.2
Intitulé du projet	« Structuration et promotion de l'activité de VTT sur le massif du Ventoux »			
Bénéficiaire	SMAEMV			
Durée	2 ans et 2 mois	Démarrage du projet : 1/01/2017	Fin du projet : 28/02/2019	
Coût total HT	156 467,59 €			
Eligible Leader	156 467,59 €			
U.E.	CPN	Autofinancement		
93 880,55€	31 293,52€	31 293,52€		
60%	20%	20%		

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0
Vérification de la règle du double quorum	Nombre de votants	Collège public	Collège privé
	14	5	9

Décision du comité de programmation	Avis d'opportunité favorable : Conforme avec la stratégie du GAL et impact territoriale pertinent
--	--

Conflit d'intérêt : 1 personne est concernée, et n'a pas pris part au vote.

1 déclaration de conflits d'intérêt a été signée (PJ)

Nouveau calcul de la règle du double quorum : 9 privés et 5 publics, le double quorum est assuré.

2. Fiche d'opportunité pour Assistance technique 2017

L'animatrice précise que cette fiche d'opportunité n'a pas besoin de vote pour opportunité, mais qu'il est préférable de tout passer au vote pour une question de transparence.

2.1 Analyse de la fiche d'opportunité

Numéro GAL	17-AT	Mesure 19.4	
Intitulé du projet	Soutien aux frais de fonctionnement et à l'animation du GAL Ventoux – Année 2017		
Bénéficiaire	SMAEMV		
Coût total HT	85 025,68€		
Eligible Leader	85 025,68€		
U.E.	CPN	Autofinancement	
51 015,40€	34 010,28€	0€	
60%	40%	0%	

2.2 Vote du comité de programmation et décision

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0
Vérification de la règle du double quorum	Nombre de votants	Collège public	Collège privé
	14	5	9
Décision du comité de programmation		Avis d'opportunité favorable	

Conflit d'intérêt : 1 personne est concernée, et n'a pas pris part au vote

1 déclaration de conflits d'intérêts a été signée (PJ)

Nouveau calcul de la règle du double quorum : 9 privés et 5 publics, le double quorum est assuré

Pas de remarques particulières

Programmation pour avis définitif : 1 dossier

1.1 Fiche pour avis définitif « Assistance technique 2016 »

Pour rappel, l'avis définitif permet d'engager le FEADER, du fait de l'obtention des Contreparties Nationales.

La délibération du Conseil Régional PACA accordant un montant maximum de subvention de 40 176,22 € permet de mobiliser du FEADER pour financer l'animation, la gestion et la communication du programme LEADER sur l'année 2016.

Numéro GAL	16-AT	Mesure 19.4	
Intitulé du projet	Soutien aux frais de fonctionnement et à l'animation du GAL Ventoux – Année 2016		
Bénéficiaire	SMAEMV		
Coût total HT	100 440,55€		
Eligible Leader	100 440,55€		
U.E.	Région PACA N° DEB16-261 du 13/05/2016	Autofinancement	
60 264,33 €	40 176,22€	0€	
60%	40%	0%	
Décision du comité de programmation		Avis définitif favorable	

1.2 Vote du comité de programmation et décision

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0
Vérification de la règle du double quorum	Nombre de votants	Collège public	Collège privé
	14	5	9
Décision du comité de programmation	Avis définitif favorable		

Conflit d'intérêt : 1 personne est concernée, et n'a pas pris part au vote

1 déclaration de conflits d'intérêts a été signée (PJ)

Nouveau calcul de la règle du double quorum

Remarque : 9 privés et **5** publics, le double quorum est assuré

Pas de remarques particulières

Points infos

L'animatrice donne comme infos les points suivants :

- La convention ASP-SMAEMV-REGION est signée
- les Appels à projets et à propositions ont pu être lancés à partir du 1/10/16
- Les outils d'évaluation du programme sont opérationnels

Les questionnaires relatifs à l'évaluation ont été élaborés :

- Q1 à destination du comité de programmation
- Q2 à destination de porteur de projet au stade de la demande de subvention
- Q3 à destination de porteur de projet au stade de la demande de paiement

Le service LEADER est toujours en attente :

- du logiciel OSIRIS (outil permettant d'instruire les demandes de subvention et de paiement)
- des formulaires de demande de subvention pour le volet opérationnel du LEADER
- de la formation des gestionnaires
- des remboursements FEADER de la candidature, AT 15, AT 16
- de l'autorisation de lancement des projets de coopération

Lu & approuvé, le

Le Président du Gal Ventoux
Président du SMAEMV

Alain GABERT
Maire de Monieux